

# La lettre de la Pastorale Pyrénéenne



## Le mot du Président

Beaucoup d'entre vous connaissaient l'Association pour la Cohabitation Pastorale. Aujourd'hui l'ACP n'existe plus et c'est la Pastorale Pyrénéenne qui prend son relais.

La Pastorale Pyrénéenne ne milite pas pour la réintroduction de l'ours mais néanmoins considère que la présence de l'ours et plus largement de la faune constituent une composante comme le tourisme ou la chasse avec lesquelles il faut compter. Nous considérons que les engagements pris par l'Etat sur la question de l'ours sont tels, qu'il n'y aura pas de retour en arrière et que de ce fait il vaut mieux se positionner comme force de propositions et de négociations dans l'intérêt du pastoralisme.

La Pastorale Pyrénéenne souhaite s'engager fortement pour contribuer à ce que le pastoralisme conserve toute sa place dans nos montagnes sans pour autant négliger le fait que nous ne sommes pas les seuls utilisateurs de cet espace.

Nous pensons qu'au moment où on nous annonce la disparition des primes à la production, et que le cours de la viande, notamment celle de l'agneau, poursuit sa chute amorcée il y a déjà longtemps, une alternative est indispensable pour garantir le maintien et le développement des structures pastorales.

Ainsi, la Pastorale Pyrénéenne s'engage par ses actions (information, formation, mise en place de chiens de protection, élaboration d'analyses sur l'optimisation des moyens de protection, aide à la constitution de dossiers) à accompagner les éleveurs, les bergers, les vachers et les apiculteurs dans la mise en œuvre de moyens de protection. L'association s'attache également à établir une concertation avec les services administratifs concernés par la cohabitation, en vue de définir les actions à entreprendre et les moyens à mettre en œuvre.

Dans ce cadre, la Pastorale Pyrénéenne constitue une entité importante au service du pastoralisme, capable de défendre au mieux les intérêts des éleveurs, des bergers, des vachers et des apiculteurs.

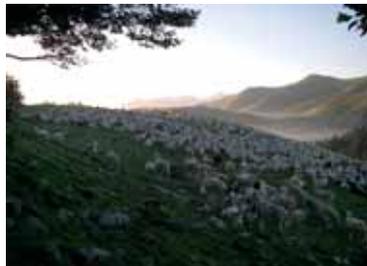


Photo : Elise Thébault

La Pastorale Pyrénéenne est avant tout une association d'éleveurs, de bergers, d'agriculteurs. Quelle que soit nos diverses opinions concernant la présence des grands prédateurs sur les zones montagneuses, nous considérons qu'il est de notre intérêt, et de notre devoir d'éleveurs, de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de nos troupeaux. C'est le sens de toutes les actions que nous tendons à mettre en œuvre et à développer.

Pour enrichir nos réflexions, confronter nos points de vue, faire progresser les moyens de protection, nous espérons que vous nous rejoindrez à La Pastorale (le bulletin d'adhésion est en dernière page) en apportant vos expériences, vos idées ou plus simplement votre soutien afin de contribuer à pérenniser le pastoralisme pyrénéen.

Si la Pastorale Pyrénéenne est utile pour faire valoir vos intérêts, sachez qu'il est également nécessaire que l'association repose sur un socle toujours plus représentatif et toujours plus solide.

Les fruits du travail effectué par la Pastorale Pyrénéenne sont aussi à récolter en dehors des frontières des Pyrénées. En l'occurrence, le travail que nous effectuons en matière de chiens de protection, par exemple, (recensement, production de chiots de qualité, technique de mise en place, formation, évaluation des chiens,...) est au service de tous. Nous profitons donc de cette lettre pour dire aux éleveurs des autres régions de France que nous avons aussi besoin de leur solidarité.

Pour terminer, nous comptons sur vous pour relayer ce message et inviter le plus grand nombre à nous rejoindre.

Bon été à tous et bonne lecture.

Le Président  
Gilles MOUNIC

## Les actions de La Pastorale Pyrénéenne

- **Chiens de protection** : Sélection, mise en place et suivi des chiens de protection sur l'ensemble du massif pyrénéen, conseils et formation auprès des éleveurs, bergers.
- **Echanges agricoles** : La Pastorale Pyrénéenne organise des rencontres, des réunions de travail, afin de réfléchir sur les moyens de protection pour qu'ils soient adaptés à nos estives et exploitations. Des groupes de travail sont à votre disposition : pastoralisme, chien de protection, clôtures, communications....
- **Informations** : Edition d'une lettre d'information et création d'un site internet, autant d'outils de communication pour vous tenir informé de notre travail et des actualités pastorales

## Les actions de 2007

### Chiens de protection

- ✧ 35 nouveaux chiens placés, 143 montés sur 61 estives
- ✧ Participation au Programme National des Chiens de Protection des troupeaux, coordonné par l'Institut de l'Elevage
- ✧ Troisième participation à Tech' Ovin, salon national du mouton
- ✧ Diverses démonstrations sur l'utilisation des chiens de conduite et de protection

### Pastoralisme

- ✧ Mise en place d'analyses sur l'optimisation des moyens de protection sur différentes estives

### Echanges agricoles

- ✧ 10 réunions de travail avec les adhérents
- ✧ Participation à diverses manifestations agricoles
- ✧ Concertation avec les différentes administrations : Comité de gestion de l'espace montagnard, commission dégâts ours...

## Mesures de soutien au pastoralisme et prévention des attaques de prédateurs

Le Plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastorale pyrénéenne 2007-2013 constitue un programme ambitieux en faveur du développement du pastoralisme sur la chaîne des Pyrénées. Les axes principaux qui structurent ce plan sont :

- l'accroissement de la présence humaine dans les estives par l'augmentation significative de bergers, avec comme double objectif :
  - d'améliorer les conditions de gestion des estives et donc
  - d'accroître la compétitivité des exploitations utilisatrices,
  - de garantir un cadre d'emploi plus attractif,
- le renforcement des moyens d'animation pour aider les associations et les groupements pastoraux dans leur action,
- l'aide à des investissements d'équipement pour le logement des bergers et la gestion des troupeaux.

Le montant des opérations à financer en 2008 s'élève à 5 850 000 €. L'État et l'Union Européenne ont d'ores et déjà dégagés plus de 50% de cette enveloppe. La mobilisation de tous les financeurs (Fonds européens, fonds du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire, crédits du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, les 3 Conseils régionaux et 6 conseils généraux) permettra d'assurer le financement de ces actions.

La protection des troupeaux contre les attaques de prédateurs fait partie intégrante des mesures de gestion des estives prévues par le plan de soutien à l'économie agro-sylvo pastorale pyrénéenne dans le cadre de l'arrêté concernant le dispositif intégré en faveur du pastoralisme, signé le 10 avril 2008 conjointement par les Ministres en charge de l'écologie, de l'agriculture et du budget.



Gardiennage permanent

Photo : Cyprien ZAÏRE

Le gardiennage permanent est subventionné avec des taux différents selon les engagements souscrits. Il est prévu un taux maximal (80 %) lorsque la gestion pastorale assure la mise en œuvre des dispositifs de protection et de prévention des prédateurs. Le portage par bât et par hélicoptère est subventionné à 100 %. L'achat des chiens patous et des clôtures électriques pour le regroupement est subventionné à 80 %. Le dispositif de soutien à l'utilisation de chien patou en zone intermédiaire et en estive est remplacé par un dispositif de soutien annuel à l'entretien du chien. Les analyses de vulnérabilité sont financées à 100 %.

Le ministère en charge de l'Écologie continue à financer l'appui technique aux éleveurs pour la prévention des dommages, les mesures de protection des ruchers ainsi que l'indemnisation des dommages causés par les ours ou les loups.

Evelyne Sanchis, Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées

## « Dispositif intégré en faveur du pastoralisme »

Les tableaux suivants présentent un récapitulatif des mesures de ce dispositif.

### 1 - Amélioration pastorale

|                    |   |
|--------------------|---|
| Taux des aides     | De 50% à 75% suivant les régions et suivant les enjeux environnementaux   |
| Auto- construction | Oui, SMIC horaire brut, dans la limite de 50 % du coût hors taxes des matériaux.  |
| Bénéficiaires      | GP – AFP – Communes et leurs groupements – établissements publics   |
| Travaux éligibles  | le débroussaillage d'ouverture (il y a un carnet des charges), les dispositifs d'abreuvement et pédiluves, les opérations d'amélioration de la desserte, la voirie pastorale, ouvrage de franchissement des torrents, les clôtures fixes ou démontables, y compris les passages canadiens, les parcs de contention, les petits équipements pastoraux (aires et abris de traite, bacs refroidisseurs, petits abris...).... |

### 2 – Gestion pastorale

|                                  |  |   |
|----------------------------------|--|---|
| <b>Gardiennage :</b>             |  | L'aide comprend le salaire et les charges afférentes aux salaires     |
| <b>Bénéficiaires</b>             | - les gestionnaires collectifs d'estives,<br>- les éleveurs individuels en système ovin laitier et caprin laitier peuvent avoir une aide au gardiennage <u>uniquement</u> en tant que « éleveur gardien ». |   |
| <b>Taux de l'aide</b>            | <b>Type de gardiennage</b>   |   |
| 50%                              | Pas de pratiques spécifiques   |   |
| 75%                              | Gestion pastorale permettant la prise en compte des enjeux Natura 2000 ou des enjeux liés à la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau.  |   |
| 80%                              | Gardiennage avec gestion pastorale assurant la mise en œuvre des dispositifs de protection et de prévention des prédateurs   |   |
| <b>Plafond mensuel de l'aide</b> | Salarié  | 2 200 €   |
|                                  | Prestataire de service   | 1 100 €   |
|                                  | Éleveur gardien  | 200 € (sans pratique spécifique)<br>ou 310 € (si pratique spécifique) |

# La lettre de la Pastorale Pyrénéenne

| <b>Chiens de protection:</b> |   |  |  |
|------------------------------|---|--|--|
| <b>Bénéficiaires</b>         | Les éleveurs individuels dans le cadre d'actions de prévention des prédateurs dont l'exploitation est sur le massif ou dont le troupeau transhume sur le massif. Les chiens doivent être au travail |  |  |
| <b>Dépenses éligibles :</b>  | <b>Montant de la subvention</b>   | <b>Plafond de l'aide (2008-2013)</b>       | <b>Forfait</b>                               |
| Acquisition d'un chien patou | 80 %  | 700 € par chien dans la limite de 5 chiens |  |
| Entretien du chien           |   |  | 650 €/ an / chien dans la limite de 5 chiens |

| <b>Clôtures mobiles:</b>                              |   |  |  |
|---|---|--|--|
| <b>Bénéficiaires</b>                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- les gestionnaires collectifs d'estives</li> <li>- les éleveurs individuels ovins laitiers ou caprins laitiers</li> <li>- les autres éleveurs individuels pour l'acquisition et l'utilisation de clôtures mobiles destinées à la prévention des prédateurs</li> </ul> |  |  |
| <b>Taux de l'aide</b>                                 | <b>Type de gardiennage</b>  |  |  |
| 75%   | Gestion pastorale permettant la prise en compte des enjeux Natura 2000 ou des enjeux liés à la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau n° 2000-60 (CE)   |  |  |
| 80%   | Gardiennage avec gestion pastorale assurant la mise en oeuvre des dispositifs de protection et de prévention des prédateurs   |  |  |
| <b>Plafond (2008-2013) de l'investissement par UP</b> | Acquisition de moyens de contention : électrificateur + clôtures mobiles  | Troupeaux collectifs : 10 000 €<br>Troupeaux individuels : 5 000 € |  |

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Hélicoptage ou portage au bat:</b> | 100 % par an et par unité pastorale (avec un maximum de 1500 kg) |
|---------------------------------------|--|

### 3 – Les études

Taux des aides :

| Catégorie d'étude        | Taux d'aide | Type de gestion pastorale  |
|--------------------------|-------------|--|
| Diagnostic pastoral      | 50%         | Gestion pastorale non associée à des pratiques spécifiques en lien avec les exigences environnementales ou avec un risque de prédation des troupeaux   |
|                          | 75%         | Gestion pastorale permettant la prise en compte des enjeux Natura 2000 ou des enjeux liés à la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau          |
|                          | 80%         | Gestion pastorale pratiquée associée à des pratiques en lien avec la nécessité de développer des mesures de protection ou de prévention des prédateurs |
| Analyse de vulnérabilité | 100%        | -  |
| Autres études            | 80%         |  |

Plafond des aides :

| Catégorie d'études                             | Montant plafonné |
|--|------------------|
| Diagnostic pastoral                            | 6000 €           |
| Diagnostic pastoral + Analyse de vulnérabilité | 6000 € + 2000 €  |
| Analyse de vulnérabilité                       | 4000 €           |

### 4 – L'animation pastorale

|                    |  |
|--------------------|--|
| Taux des aides     | 80 %   |
| Bénéficiaires      | collectivités territoriales et leurs groupements ; les associations ; les établissements publics ; les groupements d'intérêt public  |
| Dépenses éligibles | le suivi de structures collectives ; l'animation foncière ; le montage et le suivi des programmes d'améliorations pastorales ; l'encadrement en matière de réglementation du travail ; la coordination des actions liées au multi-usage des espaces pastoraux ; la mise en réseau au niveau du massif des structures départementales d'animation pastorale pour la coordination des actions ; la collecte et le traitement de données statistiques ou de références et la conduite d'actions de communication. |

Certaines mesures sont soumises à un cahier des charges. Il est donc nécessaire de contacter les DDAF (ou DDEA) pour un complément d'information ainsi que pour le dépôt de dossiers de demande de subvention

Il est à noter que la réalisation ou l'amélioration des cabanes pastorales relèvent d'un autre dispositif (la convention interrégionale de massif). Le taux de subvention est de 70 % maximum. Les dossiers sont également à déposer en DDAF (ou DDEA).

Blandine Milhau  
La Pastorale Pyrénéenne



Hélicoptage  
Photo : Christiane LAFONT



## Programme National « Chiens de Protection des Troupeaux »

### ► Le chien de protection des troupeaux : une technique en plein développement...

Depuis une quinzaine d'années, le chien de protection des troupeaux connaît un fort développement et représente désormais le moyen de protection privilégié dans les zones où la pression de prédation est forte. Cela est vrai aussi bien dans les Pyrénées et dans l'arc Alpin (où sévissent respectivement ours et loups) que dans toutes autres zones moutonnières de France, confrontées aux attaques de chiens errants, de lynx, de renards, de sangliers, de corbeaux.

### ► ...qui nécessite un encadrement et une gestion à l'échelle nationale

Si l'efficacité des chiens de protection a été largement démontrée, ce moyen de protection peut néanmoins présenter des risques tant pour son utilisateur (éleveur) et son troupeau que pour les usagers des espaces pastoraux (promeneurs, chasseurs, VTTistes...).

Face à l'explosion du nombre de ces chiens et la nécessité de voir le développement de cet « outil » rester entre les mains de la profession agricole, le Ministère de l'Agriculture et les responsables professionnels de l'élevage, notamment ovins (FNO), ont considéré que la gestion à l'échelle nationale de la population des chiens de protection et l'accompagnement technique raisonné des éleveurs intéressés par ce moyen de protection, était une priorité, afin de garantir à cette technique une totale fiabilité.

En conséquence, le Ministère de l'Agriculture a chargé l'Institut de l'Élevage, en collaboration avec la Société Centrale Canine et d'autres partenaires techniques, dont la Pastorale Pyrénéenne, de conduire un programme de travail visant à garantir au mieux la qualité des chiens utilisés et à assurer la maîtrise par les éleveurs de la technique d'introduction de ces chiens dans les troupeaux.

### ► Les objectifs du Programme National « Chiens de Protection des Troupeaux »

Ce programme d'une durée de 2 ans, démarré en décembre 2006, comprend trois actions complémentaires :

#### ✓ Action 1 : le recensement des chiens de protection au travail en France.

Ce recensement permettra à terme de dénombrer le plus exhaustivement possible et de localiser les chiens de protection au travail en France (toutes races confondues), de les identifier et de les caractériser (sexe, âge, race...), de connaître leurs origines et liens de parenté, de repérer les lignées, de connaître contre quel(s) type(s) de prédateur(s) ils sont utilisés.

Lancée en avril 2007, cette action a permis de recenser à ce jour 568 chiens (voir carte ci-dessous). Pour cela, les éleveurs ovins et caprins de tous les départements à forte densité ovine ont été destinataires de fiches de recensement à compléter (1 fiche / chien) et à renvoyer à l'Institut de l'Élevage. Le recensement étant toujours en cours, les éleveurs qui n'auraient pas encore rempli ces fiches sont invités à le faire dès à présent.

Les données de recensement sont centralisées dans un fichier « généalogie », géré par la Société Centrale Canine et les données seront accessibles à tous les partenaires du programme. Elles permettront notamment aux techniciens « Chiens de protection » de la Pastorale Pyrénéenne de bien gérer les accouplements.



#### ✓ Action 2 : l'évaluation des chiens de protection.

Il s'agit de mettre au point des tests simples visant à évaluer le caractère et les comportements « troupeau » recherchés chez un chien de protection (attachement aux animaux, loyauté, aptitude à la protection) et à mettre en évidence les défauts rédhibitoires (agressivité vis à vis de l'homme).

Cette évaluation permettra à terme d'attribuer aux chiens évalués un « indice de performance », témoin de leur efficacité, qui sera intégré au fichier « généalogie » créé dans le cadre de l'Action 1. Cet indice de performance permettra d'orienter le choix des reproducteurs, de mieux connaître les points forts et faibles des lignées, de faciliter le choix des chiots.

Les 5 tests retenus sont actuellement en cours de validation auprès de 30 chiens « témoins » pour s'assurer de leur fiabilité et faisabilité sur le terrain.

#### ✓ Action 3 : la formation des éleveurs et l'information des autres usagers des espaces pastoraux.

Cette action sera lancée au cours du second semestre 2008. Il s'agira d'une part de transmettre aux éleveurs intéressés par cette technique de protection, toute l'information nécessaire à sa bonne mise en place (choix du chiot, conditions d'introduction du chiot dans le troupeau, bases de dressage, points à surveiller et comportements à corriger) par le biais de formations et de documents techniques et, d'autre part, d'élaborer une communication vers tous les acteurs et usagers des espaces pastoraux sur les comportements à adopter face aux chiens de protection présents dans les troupeaux pour éviter tout incident.

### ► Les partenaires associés et financeurs

Outre l'Institut de l'Élevage qui en assure l'animation et le pilotage, et la Société Centrale Canine, ce programme national rassemble le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Écologie, la Pastorale Pyrénéenne, les techniciens chargés de la « Prévention des prédateurs » des Alpes. Il associe également à ses réflexions des représentants français et étrangers de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, des associations nationales d'utilisateurs de chiens de troupeaux et des clubs de race.

Ce programme est financé par le Ministère de l'Agriculture, l'Office de l'Élevage et le Casdar.

**Marie-Catherine Leclerc**  
Institut de l'Élevage

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

**Marie-Catherine LECLERC**

Institut de l'Élevage - 149, Rue de Bercy - 75595 Paris cedex 12

Tel : 01 40 04 49 81 / Fax : 01 40 04 49 60

Email : [marie-catherine.leclerc@inst-elevage.asso.fr](mailto:marie-catherine.leclerc@inst-elevage.asso.fr)

**Cyprien Zaïre**

La Pastorale Pyrénéenne - Maison des associations - 09220 Vicdessos

Tel : 06 79 47 86 88 Email : [c.zaïre@pastoralepyreneenne.fr](mailto:c.zaïre@pastoralepyreneenne.fr)



Cassette ou DVD de Pascal CACHEUX et Jean PIACENTINO  
« Le dressage du Border Collie »  
Evolution d'un chien de conduite de l'acquisition à la mise au troupeau. Conseils d'éducation, mise en place du dressage (nombreux exemples sur l'exploitation).

Prix : 23,00 €

A.F.B.C. - 9, rue de Chanzy - 87300 Bellac

DVD de Michel TONELLI

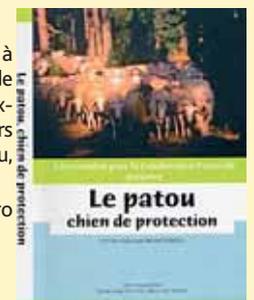
« Le Patou, chien de protection »

Ce documentaire nous présente la méthodologie à suivre pour une bonne mise en place d'un chien de protection dans un troupeau d'ovins. A partir d'expériences vécues par des éleveurs ou des bergers des Pyrénées, il nous montre l'efficacité du Patou, chien de protection.

Prix : 30 € (30 % de remise) soit 21 € net. Frais de port : 1 €

La Pastorale Pyrénéenne

Maison des associations - 09220 Vicdessos



## La protection des troupeaux est-elle instinctive ?

Les races de protection possèdent les mêmes instincts que les autres races

Le chien de protection, comme les autres races de chiens (*canis familiaris*), le loup (*canis lupus*) ou encore le chacal (*canis aureus*) a ceci de particulier, il appartient à l'espèce des canis, c'est un canidé.

Ainsi, comme tout canidé, c'est un animal sociable qui vit en meute. Il possède un certain nombre d'instincts tels que : la poursuite, utile pour l'apprentissage de la chasse (recherche de nourriture, survie de l'individu et de la meute) ; la reproduction (permet de perpétuer de l'espèce), la protection du territoire (où vit la meute)...

Dans les trois cas, le chien n'a pas à apprendre ces comportements, ils sont innés, leur transmission est héréditaire.

En est-il de même pour la protection des troupeaux ?

On a coutume d'entendre : « Mon Patou, il a ça dans le sang, il protège les bêtes par instinct ! ». Alors, les races de protection auraient-elles un instinct supplémentaire ? Ont-elles l'instinct de protection des troupeaux ?

Au risque de déplaire la réponse est NON !

En effet, dans la nature, en dehors de l'homme et pour des raisons particulières, les prédateurs ne protègent pas de manière naturelle leurs proies, les carnivores ne protègent pas les herbivores. Ainsi, les chiens de protection ne protègent pas de façon innée les brebis.

La meilleure preuve est l'introduction dans un troupeau d'un jeune chien de 6 mois n'ayant jamais côtoyé d'ovins auparavant. 99 fois sur 100, ce jeune chien ne montrera pas d'intérêt pour les brebis et ne restera pas avec les bêtes, il ne pourra pas assurer de fonction de protection.

Bien sûr, des exceptions peuvent exister, mais ce ne sont pas les exceptions qui font la règle.

Si les chiens de protection ne possèdent pas l'instinct de protection des troupeaux alors pourquoi utilise-t-on des races de protection ?

Si ce qui différencie les races de protection des autres chiens n'est pas l'instinct de protection des troupeaux, il n'en demeure pas moins qu'elles ont leurs spécificités et, ce n'est pas le fruit du hasard si ces races sont affectées à cette tâche.

La Fédération Cynologique Internationale recense à travers le monde 24 races de protection différentes. La plupart sont originaires des pays de l'Europe de l'Est et beaucoup d'entre elles sont toujours utilisées à la protection des troupeaux. Toutes ces races présentent des caractéristiques communes. En effet, elles présentent toutes la particularité d'être de grandes tailles et puissantes, ce qui est un argument incomparable face à tout type de prédateur. De plus, les chiens de protection sont le plus souvent de couleur claire, ils sont de type molossoïde (angles arrondis, oreilles tombantes) et la nonchalance dans leurs déplacements leur permet de se faire accepter plus facilement que d'autres races de chiens plus actives et aux allures plus prédatrices.

Selon le Professeur Raymond COPPINGER, tous les canidés répondent à ce qu'il appelle des modèles moteurs (des règles). Il existe différents modèles moteurs tels que : la reproduction, l'évitement du risque, la recherche de nourriture...

Prenons l'exemple du modèle moteur « recherche de nourriture »

| Séquences                | Orientation | Fixation | Affût | Poursuite | Mordre pour saisir | Mordre pour tuer |
|--------------------------|-------------|----------|-------|-----------|--------------------|------------------|
| Types de chiens          |             |          |       |           |                    |                  |
| Loup/husky               |             |          |       |           |                    |                  |
| Chiens d'Ours de Carélie | +           | +        | +     | +         | +                  | +                |
| Montagne des Pyrénées    | -           | -        | -     | -         | -                  | -                |
| Border Collie Setter     | +           | +        | +     | +         | -                  | -                |

+ S'exprime beaucoup

- S'exprime peu ou pas du tout

Les trois types de chiens présentés ci-dessus utilisent le même modèle moteur de recherche de nourriture. Mais, il s'exprime différemment selon les races. On s'aperçoit que chez le Montagne des Pyrénées (pour une forte proportion de la population) les séquences sont toutes peu exprimées, alors que chez le Chien d'Ours de Carélie (pour une forte proportion de la population) elles sont toutes fortement exprimées.

C'est la différence d'expression du modèle moteur qui fait la différence entre les races.

Au regard de ce tableau, on comprend aisément pourquoi, le Montagne des Pyrénées est mieux adapté à la protection des troupeaux que le Border Collie. En effet, il est évident dans la plupart des cas <sup>(1)</sup>, qu'un Patou est moins perturbant pour un troupeau qu'un Border Collie ou un Husky dans la mesure où la position d'affût, la poursuite..., s'expriment faiblement ou pas du tout.



Chien d'Ours de Carélie et Patou  
ONCFS

Si les chiens de protection ne possèdent pas l'instinct de protection des troupeaux, comment créent-ils l'attachement avec les animaux et comment se font ils accepter ?

Les races de protection ont des atouts pour se faire accepter qui les distinguent des autres races canines. Ces atouts sont morphologiques et comportementaux.

Mais ces avantages dont sont pourvus les races de protection ne suffisent pas pour devenir chien de protection. L'intervention de l'homme est indispensable pour qu'il y ait un attachement inter-espèce.

C'est l'environnement dans lequel évolue le chiot qui conditionne ce que sera le chien adulte.

Comme nous l'avons plus haut, le chien est un animal sociable. Il est capable de se lier d'affection avec n'importe quel autre espèce, si cette mise en contact s'est effectuée au bon moment (ceci est vrai pour toutes les races canines).

En effet, le développement comportemental du chiot se divise en différentes phases, l'une d'entre elle est la socialisation. Elle dure de 3 semaines à 12 semaines (avec un renforcement de celle-ci jusqu'à 6 mois).

Si le chiot est placé pendant cette phase de socialisation en contact avec des brebis par exemple, l'espèce ovine deviendra alors une espèce amie pour celui-ci.

Encore une fois, le chiot n'ira pas instinctivement vers les brebis, c'est bien l'éleveur qui va créer des conditions artificielles (naissance des chiots en bergerie, placement individuel du chiot à 7 semaines en bergerie) pour que l'attachement inter-espèce se produise.

Comme nous venons de le démontrer, les races de protection se distinguent parce qu'elles sont dotées de caractères morphologiques et comportementaux que n'ont pas les autres races, mais elles n'ont pas, à proprement parlé, d'instinct de protection des troupeaux. Ainsi, il faut s'enlever de l'esprit qu'une fois le chiot arrivé à la bergerie tout va se faire tout seul. L'éleveur a un rôle primordial dans la réussite de son futur chien de protection.

(1) On peut trouver des individus Montagne des Pyrénées qui expriment la poursuite par exemple, ce type de chien ne fait ni partie des éléments souhaitables à intégrer dans les troupeaux, ni des éléments à utiliser pour la reproduction.

Cyprien ZAÏRE  
La Pastorale Pyrénéenne

## Le chien de conduite : une aide incomparable pour le berger et l'éleveur

Que ce soit pour donner le biais, pour garder à bâton planté, pour rassembler, pour contenir ou encore pour parquer, le chien de conduite est un auxiliaire incomparable. C'est le bras droit du berger/éleveur.

En plus d'être une pièce maîtresse dans la garde des troupeaux et la gestion du pâturage, le chien de conduite présente un intérêt éminent par rapport à la protection des troupeaux. En effet, on sait que les troupeaux les mieux protégés sont ceux qui sont gardés de façon homogène et regroupés la nuit. Pour ces raisons, le chien de conduite sera un allié incontournable et facilitera grandement le travail du/des chiens de protection.

Utilisé correctement, le chien permet à l'éleveur/berger d'effectuer son travail de façon plus efficace et confortable. De fait, un chien bien dressé permet de travailler dans le calme, de gagner du temps et évite bien des pas inutiles à son maître, du stress aussi (ce qui permet au berger d'observer ses animaux plus tranquillement).

Cependant, avant de pouvoir utiliser de manière optimale un chien de conduite, que ce soit en montagne ou sur l'exploitation, un travail préalable de dressage est indispensable. Cela suppose que le maître puisse disposer de temps à consacrer à son jeune chien. Il est inutile de penser que le chiot apprendra son travail seul, ni même avec un chien plus expérimenté (tout au mieux, il se motivera un peu plus vite, mais cela est-il vraiment important ?).

Pour aboutir à de bons résultats, quelques étapes fondamentales doivent être respectées, telles que le choix du chiot, l'éducation de base, le dressage sur troupeau. La formation des utilisateurs est également une des clés pour réussir le dressage de son chien de conduite.

### Le choix du chiot

Il est largement préférable de choisir un chiot de race plutôt qu'un chiot croisé. Certaines races présentent des caractères « bergers » affirmés ; comme le Border Collie, le Beauceron (appelé aussi Berger de Beauce ou Bas Rouge) ou encore le Berger des Pyrénées (Labrit). C'est parmi ces races (il en existe d'autres) qu'il faudra orienter son choix.

Le choix de la race étant effectué, il s'agit maintenant de déterminer la souche. En effet, au sein d'une même race des différences existent. Ainsi, il est intéressant de se renseigner sur les origines du chiot que l'on veut acquérir en discutant avec des interlocuteurs divers (éleveurs, bergers, associations d'utilisateurs de chiens de conduite, moniteurs de l'Institut de l'Élevage).

Pouvoir observer les parents de son futur chiot en situation de travail est également souhaitable. Même si l'hérédité des caractères n'est pas à ce jour une science exacte, on sait qu'un chiot issu d'un accouplement de chiens de même race bergère présentant différentes qualités au troupeau a de fortes chances d'hériter de certaines de ces qualités.

L'âge idéal pour choisir et acheter son chiot est 7 semaines (pour différentes raisons que nous n'évoquerons pas ici). Il faut s'assurer au moment de l'acquisition du chiot que celui-ci est tatoué, vacciné et déparasité.

### L'éducation de base

Très vite, les chiots peuvent montrer des dispositions au travail sur troupeau. Il peut alors être très tentant d'envoyer son chiot aux animaux, il s'agit dans ce cas de l'envoyer au « casse-pipe ».

Ainsi, à partir de 2 mois, on se contentera de le socialiser au maximum de manière à favoriser son bon équilibre (on va à la foire, on amène le petit chien avec soi, on va à la coopérative, idem...). Si le travail au troupeau est prématuré pour un jeune chiot, il est néanmoins important que ce dernier fasse connaissance avec les animaux qu'il aura à travailler, et ceci doit toujours se faire en présence du maître.

A ce propos, le chiot ne doit jamais être livré à lui-même. Quand on ne peut s'occuper pas du chiot, il est préférable que celui-ci soit enfermé ou attaché (ceci évite qu'il prenne trop d'indépendance ou de mauvais comportements, courir après les voitures par exemple).

Par ailleurs, il est nécessaire d'inculquer une éducation de base en lui apprenant un certain nombre de choses tels que : répondre à son nom, revenir quand on l'appelle (« Viens »), marcher en laisse, s'arrêter sur commande (« Stop »), respecter les interdits (« Non »), être encouragé, féliciter (« C'est bien »).

Pour réussir l'éducation de base comme le dressage au troupeau, le berger/éleveur doit faire preuve de qualités essentielles :

#### Être constant

Il est important d'être constant dans les commandements.

Exemple : si j'utilise l'ordre « Au pied » pour signifier à mon chien de revenir jusqu'à moi, j'utiliserai toujours cet ordre et non pas une fois « Au pied », l'autre fois « Viens », ou encore « Ici ».

La constance est également de rigueur dans les comportements.

Exemple : si j'interdis à mon chien de me sauter dessus quand je suis habillé pour aller à un mariage, l'interdit vaut pour toujours, même si je suis à la bergerie en tenue de travail. En effet, le chien n'est pas en mesure de faire la distinction entre la tenue de travail et la tenue pour le mariage. En revanche, il est à même de comprendre que dans quelque situation que ce soit, il n'a pas à vous sauter dessus.

#### Savoir s'adapter :

Ce n'est jamais le chien qui s'adapte à son maître, mais bien l'inverse.

Exemple : Pour un chien relativement indépendant, il faudra que le maître adapte son comportement de manière à rendre son chien plus dépendant.

#### Avoir les idées claires :

Si on sait précisément ce que l'on attend de son chien, il est beaucoup plus facile de se poser les bonnes questions et par voie de conséquence d'apporter les bonnes réponses pour obtenir le comportement attendu.

### Le dressage au troupeau

Il ne doit intervenir qu'à partir du moment où le chiot est suffisamment mature mentalement et physiquement, c'est-à-dire vers 8 – 10 mois. Ceci évite de mettre le jeune chien en situation d'échec.

Pour dresser son chien, l'idéal est de créer un environnement artificiel de dressage. Il est vrai qu'il est préférable de travailler sur un petit lot d'animaux (une quinzaine de brebis ou 5 – 6 génisses). En effet, les inter-



Situation de dressage Photo : Cécile Giboureau

ventions sont beaucoup plus simples sur ce type de lot que sur un troupeau de 300 brebis par exemple. Il est également souhaitable de travailler sur une petite parcelle clôturée de manière à éviter la fuite des animaux et l'énerverement du maître.

Créer un environnement artificiel, c'est aussi appliquer une méthode logique de dressage.

Pendant cette période de dressage un certain nombre d'ordres, spécifiques troupeau, devront être appris : ramener les animaux vers soi (« Amène »), contourner le troupeau par la droite (« Droite »), par la gauche (« Gauche »), s'arrêter sur commande (« Stop »), repousser les animaux (« Pousse »).

Lorsque toutes les étapes du dressage sont respectées, et qu'un climat de confiance s'est instauré entre le maître et le chien, votre chien sera prêt pour effectuer sa première saison d'estive. Au cours de l'estive, le chien continuera son apprentissage et pourra acquérir l'expérience nécessaire du terrain.

### La formation au dressage des chiens de conduite

Des formations sont ouvertes aux éleveurs de tous les départements pyrénéens. Ces formations sont généralement organisées par les différentes chambres d'agriculture. Il convient donc de les contacter pour tout renseignement.

Les bergers ne peuvent malheureusement pas y prétendre, toutefois l'A.P.C.B.A. (Association pour la Promotion des Chiens de Berger en Ariège) organise sur demande des sessions qui leurs sont destinées.

(contact A.P.C.B.A. : M. Gilbert GUILLET – tél : 05 61 96 42 35 ou M. Franck WATTS – tél : 05 61 96 32 78)

Il existe d'autres associations d'utilisateurs de chiens de troupeaux dans les Pyrénées notamment en Haute Garonne, l'APUCT (contact : Mme Sylvie SALAÛN – tél : 05 61 79 87 83) et dans les Pyrénées Atlantiques, l'APCT 64 (contact : M. Michel BASTANES-HORT – tél : 05 59 81 74 96 ou M. J. François CAZAUX – tél : 05 59 34 65 62).

Cyprien ZAÏRE  
La Pastorale Pyrénéenne

## Rencontres entre éleveurs, bergers italiens et pyrénéens

Du lundi 26 novembre au jeudi 29 novembre 2007 des éleveurs pyrénéens et des animateurs chiens de protection de la Pastorale Pyrénéenne se sont rendus en Italie dans le Parc National des Abruzzes. Ce séjour a été financé par le programme Life Coex. La participation des éleveurs pyrénéens s'est organisée à partir du volontariat.

Ce séjour a permis de rencontrer des éleveurs italiens confrontés à la présence de l'Ours et du Loup ainsi que les services scientifiques du Parc National des Abruzzes. Les échanges riches et nombreux nous ont permis de mieux appréhender la situation de l'élevage de montagne, les conditions de la cohabitation avec les grands carnivores.



Abruzzes/Pyrénées Photo : Olivier SALVADOR

Le contexte économique de l'élevage ovin en montagne est là-bas aussi très difficile. Une crise structurelle profonde engendre des mutations profondes : baisse des prix, disparition des abattoirs, normes européennes changeantes et toujours plus contraignantes. Aussi, depuis plus de vingt ans le nombre d'exploitations ovines diminue. De nombreuses reconversions ont lieu vers l'élevage bovin moins contraignant et plus rentable, et également vers des activités d'éco-tourisme (gîte, camping, hôtel, artisanat...). L'activité touristique est devenue le moteur économique de cette zone monta-

gnarde à deux heures de route de Rome. Seuls des éleveurs pratiquant la vente directe, les labels bio semblent réussir à assurer la pérennité de leurs exploitations.

Dans la région du Parc National des Abruzzes, l'Ours et le Loup sont intégrés dans les pratiques pastorales et acceptés par les éleveurs. Pourtant les aides allouées par l'Etat pour faire face à cette contrainte sont réduites et se limitent à l'indemnisation des dégâts. Il n'existe pas de plan d'accompagnement au pastoralisme lié à la contrainte des prédateurs sauvages. En fait, les systèmes de protection pour réduire la vulnérabilité à la prédation sont inscrits dans la culture pastorale... Pour l'élevage ovin, le système de protection repose sur le gardiennage, la conduite des troupeaux et l'utilisation de nombreux chiens de protection (Matin et Maremma des Abruzzes). Le nombre de chiens de protection se situe autour d'une proportion d'un chien pour 60 brebis. Pour les bovins la vulnérabilité vis à vis de la prédation se situe au moment de la période de vêlage lors des quinze premiers jours. Pour y remédier les troupeaux sont regroupés pour permettre aux mères de défendre collectivement les petits. Apparemment les chiens de protection ne sont pas utilisés pour protéger les troupeaux bovins.

Pour les éleveurs des Abruzzes la principale difficulté à leur activité est le contexte économique difficile et la forte densité de Cerf élaphe. L'acceptation des grands prédateurs y est surprenante pour nous pyrénéens. Les éleveurs italiens les considèrent comme des habitants légitimes de la montagne. Comme eux sur le même territoire ils semblent résister à un environnement parfois hostile. Il semblerait surtout au vu de nos observations que la présence continue de ces animaux, leur protection dès 1923 pour l'Ours brun, ait engendré une habitude « de vivre ensemble ». La politique presque jusque boutiste de l'Etat français à vouloir exterminer ces animaux pourrait avoir généré une culture de destruction bien inscrite dans la population montagnarde et pastorale. L'évolution des mentalités semble être le domaine le plus lent dans les sociétés humaines...

Aussi, ce type de voyage est une chance. Il permet justement de confronter des mentalités différentes façonnées par une histoire personnelle et sociétale autre. Cette richesse dans les échanges met nos modes de pensées dans un contexte plus large. Nous pensons qu'il serait nécessaire de poursuivre ce type d'échanges, de rencontres. Nous aimerions reconduire cette expérience avec d'autres éleveurs. La période du mois de septembre nous semble la plus adaptée au niveau des disponibilités des éleveurs.

Pour être acceptée et protégée par les habitants d'un territoire, la biodiversité dans son ensemble doit devenir une ressource économique directe ou indirecte. La seule dimension éthique (respect de toute forme de vie) et écologique (équilibre des écosystèmes) ne suffit pas à permettre l'acceptation sociale d'espèces sauvages présentant des contraintes. Un grand champ de travail, d'écoute et de collaboration entre éleveurs, politiques, environnementalistes, biologistes, et économistes devrait s'ouvrir pour parvenir à résoudre l'équation de l'activité économique et de la préservation de la biodiversité.

Olivier Salvador  
La Pastorale Pyrénéenne

## Le groupement Pastoral : GP

Il nous a semblé important de vous informer de quelques principes de base pour soutenir un fonctionnement démocratique au sein de ces GP, en vue de garantir un réel travail constructif sur nos estives.

Le Groupement Pastoral est un groupement d'éleveurs transhumants qui se réunissent, la plupart du temps, en association loi 1901.

Cette structure organise la gestion de l'estive. Elle est l'interlocuteur des administrations. Comme toute association, des lois régissent l'organisation des GP.

Le GP est géré par un Conseil d'Administration (CA), élu lors de l'Assemblée Générale. Le Bureau est composé en général d'un(e) président, d'un(e) trésorier(e) et d'un(e) secrétaire. Le CA est composé du bureau et des administrateurs. Il est important que ces derniers soient suffisamment nombreux pour partager le travail (ex : paperasse, contacts administratifs, suivi de berger, des problèmes rencontrés pendant la saison.....). Le président est responsable juridiquement. Le président et le trésorier sont responsables pour tout problème comptable. Les adhérents sont les éleveurs utilisant l'estive.

### ❖ Les obligations

L'organisation d'une Assemblée Générale (AG) par an est obligatoire (convocation de tous les adhérents 15 jours auparavant, l'ordre du jour doit être précisé lors de cet envoi).

Attention : Toute action validée non inscrite à l'ordre du jour pourra être contestée par tout adhérent. Lors de cette AG, il est validé le bilan des actions de l'année écoulée et il est proposé l'organisation de la future estive (embauche de bergers, le montant de la participation des éleveurs, les investissements pastoraux, les chiens de protection qui montent, etc.....)

Tout adhérent à jour de ses cotisations peut exiger le bilan moral et financier avant l'AG. Il est procédé à l'élection du CA ou de son renouvellement lors de l'AG (tout adhérent à jour de ses cotisations peut se présenter). L'élection du Bureau peut se faire lors de l'AG mais aussi lors du CA suivant l'AG.

### Des invitations

Le GP peut inviter pour conforter les actions proposées :

Le berger, qui sera souvent le plus à

même de parler de la montagne, du troupeau, des problématiques rencontrées, des pistes de solutions à envisager.

Le maire de la commune ou un membre du conseil municipal, pour que les administrateurs de la commune soient au courant du fonctionnement du GP, et puissent proposer d'éventuelles aides pour maintenir le pastoralisme dans leur commune.

Les techniciens pastoraux, qui sauront vous faire passer les informations utiles dans leurs domaines de compétences (DDAF ou DDEA, Chambre d'Agriculture et Conseil Général (31), Fédération Pastorale (09), Association des Afp/Gp (66), CRPGE (65), Centre Ovin (64), La Pastorale Pyrénéenne, les techniciens itinérants de l'Équipe Technique Ours).

### ❖ Ce qu'il faut savoir :

Le président reçoit toutes les informations administratives concernant l'estive : les subventions existantes, leur application, etc. Il est tenu de vous en informer lors des CA et AG.

L'équipe de La Pastorale

## Participez à la protection et au développement du pastoralisme Devenez adhérent à La Pastorale Pyrénéenne

**Vous êtes éleveur, berger/chevrier/vacher, apiculteur, ou tout autre actif dans le monde agricole,**

➔ Vous pensez qu'au moment où on nous annonce la disparition des primes à la production, une alternative est indispensable pour garantir le maintien et le développement des structures pastorales.

➔ Vous pensez, qu'aujourd'hui, la recherche de moyens techniques pour contribuer à l'aménagement du territoire et pour faciliter la coexistence avec la faune sauvage ou encore le tourisme, est une nécessité pour s'adapter

➔ Vous pensez qu'un fonctionnement associatif est un atout pour faire progresser vos idées

**Vous êtes chasseur, vacancier, naturaliste, ou tout autre actif hors monde agricole,**

➔ Vous pensez qu'il faut défendre le monde pastoral et réfléchir sur les moyens pour améliorer son existence dans une logique de partage de la montagne

**Alors rejoignez nous,**

➔ Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons avancer rapidement dans ces objectifs



**LA PASTORALE PYRENEENNE**  
Maison des associations  
09220 Vicdessos  
Tel : 05 61 05 83 73  
06 79 47 86 88

[ppsiege@pastoralepyreneenne.fr](mailto:ppsiege@pastoralepyreneenne.fr)

### BULLETIN D'ADHESION 2008

Mme  Melle  Mr

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél : ..... Mail : .....

Eleveur  Apiculteur  Berger  Vacher

Autre Profession :

Autre Utilisateur de la Montagne :

Première adhésion -  Ré adhésion

Cotisation individuelle : 15 euros -  Dons : \_\_\_\_\_

Cotisation Association : 50 euros

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'Association

**Si vous ne souhaitez plus recevoir La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne, veuillez nous en informer par retour de courrier**